

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

*Séance du 08 Avril 2024
à 18 h 30
Salle de Nomeny*

Présents ou représentés : RENKES David – SCHWARTZ Luc – DONO Michel – VERHEE René - SAUDER Marc – PAILLON Guy – VOINSON Philippe – TRABAC Yves – FIORETTI Sophie – LOMBARD Didier – CHERY Chantal – GROSS Christophe DELATTE Hubert – GAY Gérard – DIEUDONNE Thérèse – CATHALA Anne – LORETTE Delphine – ROUGIEUX Maura – REGNIERE Patrice – RIVA Nadine – LESPAGNOL Baptiste – HENRION Olivier – IEMETTI Jean-Marc – SCHWOB Alain – SOT Jérôme – BERNARD Philippe – CLAUDE Henry – MICHEL Olivier – CAPS Antony – PERNIN Sébastien – DEFLANDRE Laurent – FRANIATTE Michaël – FRITSCH Jacques – FORTEL Loïc – RAVAILLER Jacques – CERUTTI Alain GUILLOU Christine – LOUIS Didier – MIDON Laurent.

Excusés : BOULANGER Michel – BODIN Anne-France – HUMBERT Bénédicte – GAUDRON Jérémy – HABERT Vincent FLORENTIN Jean-Michel – DIOT Philippe – RUSTOM Lina - PROQUIN Jean-François.

Procurations : BOULANGER Michel donne pouvoir à PAILLON Guy – BODIN Anne-France à DONO Michel – HUMBERT Bénédicte à LORETTE Delphine – GAUDRON Jérémy à SOT Jérôme – HABERT Vincent à FRITSCH Jacques.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h40 – l'assemblée dénombre 39 votants et 5 pouvoirs, soit 44 votes au total.

M. le Président démarre la séance en remerciant les participants, énumère l'ordre du jour et demande l'ajout d'une délibération : les impacts des hydrocarbures liés à la circulation de l'A31 se situant proche des puits de Loisy suite aux récents évènements.

L'ordre du jour est :

1°) DELIBERATIONS :

- ✓ Vote du compte administratif et du compte de gestion 2023.
- ✓ Affectation du résultat 2023.
- ✓ Vote du budget primitif 2024.
- ✓ Avenants SAFER pour les conventions de prestations et informations foncières sur le secteur de Bouxières-aux-Chênes.
- ✓ Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC).
- ✓ Obligations Réelles Environnementales (ORE).
- ✓ Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- ✓ Ajout : Impacts des hydrocarbures liés à la circulation de l'A31 se situant proche des puits de Loisy.

2°) **INFORMATIONS :**

- ✓ Actions menées pour la protection des sources de Moulins.
- ✓ Prestation de la Chambre d'Agriculture pour les puits et sources de Loisy.
- ✓ Qualité de l'eau : nouvelle molécule recherchée par l'ARS en 2024.
- ✓ Organisation d'une visite guidée.

3°) **QUESTIONS DIVERSES.**

DELIBERATIONS

1°) **DCS2024-0804-01 – Vote du compte administratif 2023 :**

M. René VERHEE, Vice-Président, prend la parole afin d'énumérer par chapitre les montants budgétés et réalisés.

Recettes réelles de fonctionnement :

On peut constater une légère hausse des consommations sur la vente d'eau avec une recette supplémentaire de 78 394,40 €.

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes réelles de fonctionnement	2 042 536,21 €	2 170 032,82 €	-127 496,61 €

Recettes d'ordre de fonctionnement :

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes d'ordre de fonctionnement	137 487,64 €	137 487,64 €	0,00 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes de fonctionnement	2 180 023,85 €	2 307 520,46 €	-127 496,61 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

La dépense imputée au compte 701249 correspond à la redevance pour pollution d'origine domestique reversée à l'Agence de l'Eau et comptabilisée sur les factures faites aux abonnés.

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 434 270,56 €	1 311 385,22 €	122 885,34 €

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Les chapitres 021 (virement à la section de fonctionnement) et 023 (virement à la section d'investissement) permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	745 753,29 €	500 753,29 €	245 000,00 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses de fonctionnement	2 180 023,85 €	1 812 138,51 €	367 885,34 €

Recettes réelles d'investissement :

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes réelles d'investissement	791 400,90 €	621 704,90 €	169 696,00 €

Recettes d'ordre d'investissement :

Les chapitres 021 (virement à la section de fonctionnement) et 023 (virement à la section d'investissement) permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

Dans le compte 2111 la somme comptabilisée correspond à l'achat des 12ha36 à Lanfroicourt et financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes d'ordre d'investissement	745 753,29 €	500 753,29 €	245 000,00 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total recettes d'investissement	1 537 154,19 €	1 122 458,19 €	414 696,00 €

Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses liées aux comptes 23 correspondent aux travaux réalisés sur le réseau et sur les réservoirs.

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses réelles d'investissement HORS OPERATIONS	1 399 666,55 €	1 034 945,90 €	364 720,65 €

Dépense d'ordre d'investissement :

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'ordre d'investissement	137 487,64 €	137 487,64 €	0,00 €

	Budget	Réalisé	Solde
Total dépenses d'investissement	1 537 154,19 €	1 172 433,54 €	364 720,65 €

Détail général du compte administratif 2023 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 537 154,19
	Réalisé :	1 172 433,54
	Reste à réaliser :	268 807,00
Recettes	Prévu :	1 537 154,19
	Réalisé :	1 122 458,19
	Reste à réaliser :	99 280,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 180 023,85
	Réalisé :	1 812 138,51
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 180 023,85
	Réalisé :	2 307 520,46
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 49 975,35
Fonctionnement :	495 381,95
Résultat global :	445 406,60

M. DONO, Président, se retire pour le vote du compte administratif 2023, M. René VERHEE, Vice-Président, procède au vote.

Résultat des votes :

Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2024-0804-02 – Examen et vote du compte de gestion 2023 :

Détail général du compte administratif 2023 :

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 49 975,35
Fonctionnement :	495 381,95
Résultat global :	445 406,60

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NANCY

ETABLISSEMENT : SYNDMC EAUX SEILLE ET MOSELLE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

76600 - SYNDMC EAUX SEILLE ET MOSELLE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-67 444,24		17 468,89		-49 975,35
Fonctionnement	556 906,12	251 767,91	190 243,74		495 381,95
TOTAL I	489 461,88	251 767,91	207 712,63		445 406,60
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	489 461,88	251 767,91	207 712,63		445 406,60

Le compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023 transmis par le SGC de Nancy.

M. DONO, Président, se retire pour le vote du compte de gestion 2023, M. René VERHEE, Vice-Président, procède au vote.

Résultat des votes :

Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2024-0804-03 – Affectation du résultat 2023 :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- Un excédent de fonctionnement de :		190 243,74
- Un excédent reporté de :		305 138,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		495 381,95
- Un déficit d'investissement de :		49 975,35
- Un déficit des restes à réaliser de :		169 527,00
Soit un besoin de financement de :		219 502,35

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	495 381,95
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	219 502,35
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	275 879,60
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	49 975,35

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention : 0.

4°) DCS2024-0804-04 – Vote du budget primitif 2024 :

Une présentation des investissements prévus au budget est réalisée :

➤ **Travaux prévus en 2024**

➤ **Immobilisations sur les réseaux:**

- **Renouvellement des conduites et des branchements plomb sur la commune de Thézey-Saint-Martin : 382 840,30 € HORS révisions (contrat eau-climat avec subvention de l'Agence de l'Eau de 147 720 €).**
- **Renouvellement des conduites et des branchements plomb sur la commune de Bouxières-aux-Chênes – Solde des travaux : 100 000 € correspondant à 50 % des travaux restant à réaliser (contrat eau-climat avec solde subvention de l'Agence de l'Eau de 17 640€).**
- **Divers travaux de branchements neufs et renouvellement de branchements en plomb : 150 000,00 €**

➤ **Immobilisations sur les constructions (réservoirs et châteaux d'eau):**

Rénovation intérieure d'une cuve du réservoir Cheval Rouge – rénovation extérieure réservoir Chenicourt

Montant prévu au budget : 126 000 €

- **Divers travaux sur réservoirs si nécessaires**

➤ **Aménagement foncier sur Moulins et/ou Loisy:**

Montant prévisionnel si possibilité d'achat de terrains en cours d'année pour remise en herbe: 60 000 € (subvention possible de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%, soit 48 000 €).

➤ **Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE):**

Montant prévu: 80 000 € (subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%, soit 64 000 €).

M. Michel DONO, Président énumère par chapitre les propositions nouvelles, les reports et les propositions globales.

Recettes réelles de fonctionnement :

La recette des ventes d'eau a été revue à la hausse suite à l'augmentation des tarifs de l'eau (0.20 centimes) votée fin 2023.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes réelles de fonctionnement	2 225 557,60 €	0,00 €	2 225 557,60 €

Recettes d'ordre de fonctionnement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'ordre de fonctionnement	142 811,64 €	0,00 €	142 811,64 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 368 369,24 €	0,00 €	2 368 369,24 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

Lors du dernier conseil syndical, nous avons prévu une augmentation annuelle du contrat de prestation de service de 67 000 €, selon la formule prévue au CCAP. Après négociation avec SAUR, nous avons obtenu une révision de 39 700 €. Les négociations ont permis de trouver un accord de principe pour revoir la formule de révision, afin que celle-ci soit plus juste pour les deux parties. Un avenant devra être délibéré en 2024.

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 558 243,33 €	0,00 €	1 558 243,33 €

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	810 125,91 €	0,00 €	810 125,91 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 368 369,24 €	0,00 €	2 368 369,24 €

Recettes réelles d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes réelles d'investissement	551 303,34 €	99 280,00 €	650 583,34 €

Recettes d'ordre d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'ordre d'investissement	810 125,91 €	0,00 €	810 125,91 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	1 361 429,25 €	99 280,00 €	1 460 709,25 €

Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses comptabilisées aux comptes 21 et 23 correspondent aux travaux et aux divers investissements précédemment présentés. Le compte 27 est alimenté pour les entrées et sorties de mises en réserves foncières (si achats de terrains en cours d'année).

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses réelles d'investissement HORS OPERATIONS	1 049 090,61 €	268 807,00 €	1 317 897,61 €

Dépense d'ordre d'investissement :

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'ordre d'investissement	142 811,64 €	0,00 €	142 811,64 €

	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	1 191 902,25 €	268 807,00 €	1 460 709,25 €

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention : 0.

5°) DCS2024-0804-05 – Avenants aux conventions SAFER sur le secteur de Bouxières-aux-Chênes :

Les conventions signées en 2019 avec la SAFER arrivent à échéance :

- 1^{ère} convention : informations foncières : VIGIFONCIER.
- 2^{ème} convention : prestations de services et mises en réserves foncières compensatoires.

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80% sur les opérations réalisées.

Il est donc décidé de renouveler pour 5 ans les conventions arrivant à échéance.

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention : 0.

6°) DCS2024-0804-06– Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) – Remise en herbe et maintien de l'herbe sur la zone des AAC des puits et sources de Loisy :

C'est un dossier à finaliser puisqu'il a été déposé incomplet avant l'échéance légale du 29/12/2023. La DRAAF demande une délibération du SMESM approuvant le PAEC et autorisant le responsable légal à déposer le dossier.

Le Comité de pilotage du 13 décembre 2023 a adopté le plan d'actions sur le territoire de la zone de Protection du « Grand Loisy », il définit un taux de cultures BNI, dont l'herbe, à implanter sur le territoire. Il a également acté le principe d'un dépôt par le SMESM d'un dossier « PAEC » dans le cadre de l'appel à projet de la DRAAF. L'objet de ce PAEC est d'accompagner les exploitations agricoles dans leur changement de système.

Deux types de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont proposés :

- MAEC localisée « création de prairies » ;
- MAEC système autonomie fourragère des herbivores niveau 3 (60 % d'herbe sur l'exploitation).

Les aides, pour les agriculteurs qui souhaiteront s'y engager seront apportées directement par l'Agence de l'eau (5 ans), aucun frais n'est supporté par le SMESM.

Celle-ci demande pour ce faire : la réalisation de diagnostics, un conseil et un suivi des contrats, une animation, un bilan de l'action ...

La collectivité a requis l'accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle pour traiter cette partie (cf. partie de la prestation Chambre d'Agriculture sur 3 ans en information, aide de 80% de l'Agence de l'Eau sur ce point) et participation de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (50%) sur le reste à charge.

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention : 0.

7°) DCS2024-0804-07 – Obligations Réelles Environnementales (ORE) – Plateau de Bouxières-aux-Chênes, protection des sources de Moulins :

L'Obligation Réelle Environnementale, créée par la loi biodiversité en 2016, est un nouveau type de contrat, établi sous la forme authentique et librement consenti, passé entre un organisme agissant pour la protection de l'environnement (dont les collectivités) et le propriétaire d'une parcelle, en accord avec l'exploitant s'il ne

l'exploite pas lui-même. Des prescriptions en faveur de l'environnement sont définies volontairement par les cocontractants (protection ressource en eau et zones humides, développement trame verte et bleue, etc.) pour une durée déterminée pouvant aller de 20 à 99 ans. **Ce contrat est inscrit au livre foncier et s'impose aux propriétaires successifs pendant toute sa durée.**

Ce contrat, attaché au terrain, assure à la collectivité une sécurité sur le long terme quel que soit le propriétaire ou l'exploitant (acte notarié, publicité de l'acte ...). La collectivité verse une indemnité au propriétaire correspondant à 120% de sa valeur, subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à laquelle s'ajoute des émoluments et des frais de publicité.

Les terrains achetés à Lanfroicourt ont permis un échange sur Bouxières-aux-Chênes. Le candidat retenu sur les 3 (SCEA de l'EGLANTIER) est celui qui proposait de remettre en herbe 11.35 hectares supplémentaires.

Toutes les parcelles concernées sont situées dans le PPR B des sources de Moulins, au lieu-dit « Champ Tabary » à BOUXIERES-AUX-CHENES :

- 1^{ère} ORE : YK3 : 2.0132 ha,
YK4 : 6.4519 ha.

- 2^{ème} ORE : YK1, 0.0842 ha,
YK2, 2.7995 ha.

Cette opération nous permettra de remettre en herbe 28 hectares sur le plateau en 2024.

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention :0.

8°) DCS2024-0804-08 – Demande de subvention DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) :

■ **Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

La catégorie 1 (Transition écologique) permet depuis cette année au syndicat de demander une subvention pour lutter contre la déperdition de la ressource en eau ainsi que pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable, la demande est réalisée pour les travaux suivants :

1°) Renouvellement d'une conduite Rue de Nancy vers la ferme Alouette à Nomeny :

Coût prévisionnel avant étude : 282 500 €

2°) Renouvellement conduites et branchements Rue de Lunéville à Arraye-et-Han :

Coût prévisionnel avant étude : 203 000 €

3°) Renouvellement conduites et branchements Rue de la Gaillotte à Belleau :

Coût prévisionnel avant étude : 79 170 €

4°) Renouvellement conduites et branchements Rue de la Côte à Moivrons :

Coût prévisionnel avant étude : 210 810 €

5°) Renouvellement conduites et branchements Rue du Stade et Rue des Teuilles à Jeandelaincourt :

Coût prévisionnel avant étude : 281 780 €

Financement

Coût prévisionnel HT global avant étude	1 057 260 €
Montant étude HT et suivi travaux	36 000 €
Subvention souhaitée au titre de la DETR (limitée 30%)	328 000 €
Subvention de l'Agence de l'Eau (demande à déposer)	328 000 €
Reste à charge de la collectivité à financer par un emprunt	437 260 €

Calendrier prévisionnel des travaux

Démarrage des travaux	Courant 2025
Fin des travaux	Courant 2028

Les travaux seront prévus (à partir de 2025) uniquement si les demandes de subventions sont acceptées. Il sera possible de lisser les travaux sur 2 ou 3 ans.

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention : 0.

9°) DCS2024-0804-09 – Impacts des hydrocarbures liés à la circulation de l'A31 se situant proche des puits de Loisy :

Afin de garantir la préservation de cette ressource rendue vulnérable par les risques inhérents à l'intense trafic routier sur cette voie, l'arrêté préfectoral de DUP du 16/03/2007 portant l'établissement des périmètres de protection des puits, fixe en son article 10 que « le gestionnaire de l'autoroute A31 devra prendre en compte la nécessité de rechercher dans les meilleurs délais les solutions techniques permettant de préserver au mieux la zone de captage de la boucle de Loisy ».

L'arrêté de DUP précise dans le même article que les solutions à déployer devront assurer le recueil des eaux de chaussée de manière étanche avec la réalisation d'un bassin de rétention.

Force est de constater, 17 ans après la publication de l'arrêté de DUP, que rien n'a été mis en œuvre par le gestionnaire de l'autoroute pour éviter que des déversements sur les emprises de l'A31 ne viennent polluer directement ou indirectement l'aire d'alimentation des captages.

L'accident survenu le 26/03/2024, avec la dispersion d'émulsifiants par le SDIS pour l'extinction de l'incendie d'un poids-lourd, doit servir d'avertissement quant à la survenue potentielle d'un accident qui amènerait à polluer de manière durable une ressource en eau vitale.

Vu la déclaration d'utilité publique des puits P1, P2, P4 et P5 du 16/03/2007.

Vu l'article 10-2 de l'arrêté préfectoral signé le 16/03/2007 précisant l'obligation de mise en conformité de la station de l'aire d'Obrion.

Vu l'article 10-3 de l'arrêté préfectoral signé le 16/03/2007 précisant que le gestionnaire de l'autoroute A31 doit prendre en compte, dans les plus brefs délais, la nécessité de rechercher les solutions techniques permettant de préserver au mieux la zone de captage de la boucle de Loisy.

Suite au rapport de visite des captages et des périmètres de protection de l'ARS effectué en 2016 qui stipule : « Après le contrôle, la DIREST a été interrogée sur la réalisation des travaux de mise en conformité sur l'A31 et n'a pas répondu à la sollicitation de l'ARS ».

Le comité syndical, après avoir constaté l'inertie des services de l'Etat demande :

- **Au gestionnaire de l'A31 de prendre des mesures pour la protection de la nappe aquifère de la boucle de la Moselle contre les pollutions directes (accidents de poids lourds transportant des matières dangereuses ...) et indirectes (eaux de ruissellement ...).**
- **Précise que le syndicat rejette toute responsabilité en cas de pollution des eaux extraites des aires d'alimentation des captages environnantes.**

Un courrier, co-signé par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, le Syndicat des Eaux de Seille et Moselle et la Commune de Loisy, sera adressé en ce sens au Préfet de Meurthe-et-Moselle dans les prochaines semaines.

Résultat des votes :

Pour : 44 - contre : 0 – abstention : 0.

INFORMATIONS

Actions menées pour la protection des sources de Moulins :

Les terrains achetés à Lanfroicourt (12 ha 32) ont été échangés sur Bouxières-aux-Chênes (environ 17 ha). Ces terrains vont être remis en herbe. Deux ORE (Obligations Réelles Environnementales) de 60 ans subventionnées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau vont être mises en place en 2024 (cf. délibération DCS2024-0804-07 pages 11-12).

Prestation de la Chambre d'Agriculture pour les puits et sources de Loisy :

Dans le cadre du plan d'actions sur la ZP de Loisy, un accompagnement technique sur 3 ans (2024 à 2026) est confié à la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle pour « l'accompagnement à la création et la mise en œuvre d'un PAE et la mise en place de cultures « BNI » sur la zone de protection des puits de la boucle de Loisy et des sources de Loisy.

Le coût global est de 23 294.25 euros HT, financé à 80% par l'Agence de l'Eau (10 799.25 € en première année, 6 247.50 € en 2ème et 3ème années). La Communauté de Communes du Bassin de Pompey participe à hauteur de 50% sur le reste à charge dans le cadre de l'entente intercommunale.

Qualité de l'eau : une nouvelle molécule recherchée par l'ARS en 2024 :

L'Agence Régionale de Santé recherche dans ses analyses, depuis le début de l'année, une nouvelle molécule : le chlorothalonil. Ces produits (fongicides) sont interdits depuis 2020, mais ne sont plus épandus sur le plateau depuis 2018.

Les premières analyses faites montrent des seuils plus élevés que les limites autorisées. L'ARS va observer de près durant 1 an. Il est possible que vous receviez en Mairie des analyses non-conformes durant toute la phase d'observation. Il est à noter qu'une analyse non-conforme ne veut pas dire une eau non potable. Notre syndicat n'est pas le seul concerné puisque ces analyses sont faites dans toutes les régions de France.

L'ARS confirme par téléphone que si l'eau n'était pas consommable, elle aurait immédiatement demandé au SMESM de stopper la distribution en eau potable toutefois aucune information n'a été transmise en ce sens.

Il est impératif d'attendre la rencontre sollicitée auprès de l'ARS pour mieux comprendre ce qu'est cette molécule, définir un plan d'actions concerté et ainsi pouvoir agir et communiquer sur ce point.

Après la phase d'observation, il sera possible de demander une dérogation mais à condition d'expliquer quelles démarches sont engagées pour baisser les seuils et descendre à la limite autorisée.

Organisation d'une visite guidée :

Il ne vous reste que quelques jours, fin des votes le 10/04/2024.

Le programme n'est pas encore définitif mais le parcours comptabiliserait la visite de 9 sites : Nomeny, Clémery, Loisy, Sainte Geneviève, Jeandelaincourt, Moulins, Blanzey, Cheval Rouge et Bey-sur-Seille avec un déjeuner.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de la séance à 19h55

M. DONO Michel,

Président

